

Architecte d'intérieur - Designer d'espace

RNCP34456 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n, 200n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102, B1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	02/03/2025

Certificateur(s)

REGESSE · SIRET : 80054915600035

Partenaires habilités

19 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANAPIJ	53145866900037	Former et organiser l'évaluation
ANAPIJ - 92100	53145866900045	Former et organiser l'évaluation
DAC ITECOM	79127226300017	Former et organiser l'évaluation
EFET	80054915600027	Former et organiser l'évaluation
EFFICOM FORMATION	41344501600020	Former et organiser l'évaluation
GROUPE SCOLAIRE SAINT FRANCOIS D'ASSISE	77534496300035	Former et organiser l'évaluation
IGPEPM	32139333200069	Former et organiser l'évaluation
IGPEPM	32139333200077	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE	48874104200037	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE	48874104200052	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 19 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34456-architecte-d-interieur-designer-d-espace/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Porté par les évolutions sociales et sociétales, le secteur de l'aménagement d'espaces intérieurs connaît aujourd'hui un réel engouement.

Afin de répondre aux attentes du marché professionnel, EFET Architecture Intérieure a mis en place une certification conférant aux futurs Architectes d'intérieur – Designers d'espace la capacité d'accompagner le changement en apportant des solutions spatiales fonctionnelles et originales aux problématiques émergentes : transition écologique, transformation des modes de vie, vieillissement de la population, mal logement, attractivité des centre-ville ou

redéfinition des espaces de travail.

ACTIVITÉS VISÉES

L'Architecte d'intérieur – Designer d'espace dessine et conçoit l'aménagement d'espaces intérieurs privés, publics ou commerciaux, qu'ils soient pérennes ou éphémères. Il imagine et repense les structures en jouant avec les matériaux, les volumes et la lumière. Une fois le chantier débuté, il supervise la réalisation des travaux et s'assure de leur conformité au projet initial.

L'Architecte d'Intérieur est donc à la fois un créateur et un gestionnaire qui s'engage aux côtés du maître d'ouvrage avec une obligation de résultat.

Ses activités professionnelles s'articulent autour de cinq axes principaux :

1. L'analyse d'un projet d'architecture intérieure et le conseil au maître d'ouvrage
 - Recueil des besoins et attentes
 - Réalisation d'esquisses et croquis d'intention
 - Coordination de l'audit programme et de l'expertise du site
 - Production d'une étude de faisabilité
 - Accompagnement du maître d'ouvrage dans la formation définitive du projet
2. La conception d'un projet d'architecture intérieure
 - Rédaction de l'Avant-Projet Sommaire (APS)
 - Adaptation aux contraintes fonctionnelles, techniques et environnementales
 - Collaboration avec des prestataires extérieurs (architectes, bureaux d'études techniques)
 - Préparation de l'Avant-Projet Détaillé (APD)
3. La représentation et la diffusion d'un projet d'architecture intérieure
 - Représentation du projet dans sa dimension créative
 - Modélisation de projet à l'aide d'outils de conception assistée par ordinateur
 - Création de dessins et modèles
 - Diffusion d'une solution d'aménagement intérieur en réponse à un besoin exprimé
4. La maîtrise d'œuvre d'un projet d'architecture intérieure
 - Assistance Marché de Travaux
 - Pilotage de la réalisation des travaux
 - Suivi du planning d'exécution des travaux
 - Assistance aux Opérations de Réception
5. La gestion et le développement commercial d'une structure d'exercice
 - Veille technique et créative
 - Gestion d'une entreprise
 - Gestion commerciale
 - Rédaction de contrats de mission
 - Protection des créations

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Accompagner et conseiller un maître d'ouvrage dans l'élaboration de son projet
- Rédiger le cahier des charges du projet d'architecture intérieure
- Concevoir un projet d'architecture intérieure
- Modéliser un projet de design mobilier et immobilier
- Présenter un projet d'architecture intérieure
- Assurer la maîtrise d'œuvre d'un projet d'architecture intérieure
- Gérer l'activité économique et juridique d'une structure d'exercice
- Assurer le développement commercial de son activité

Blocs de compétences

RNCP34456BC01 — Analyse d'un projet d'architecture intérieure et conseil au maître d'ouvrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1. Analyser les attentes du maître d'ouvrage en matière d'agencement et d'aménagement intérieur
- C1.2. Traduire les attentes du maître d'ouvrage sous forme de croquis d'intention
- C1.3. Organiser la consultation de bureaux de contrôle et/ou d'études

C1.4. Rédiger une étude de faisabilité

C1.5. Conseiller le maître d'ouvrage dans l'élaboration de son projet

C1.6. Rédiger le cahier des charges commanditaire en préambule à l'APS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : rédaction d'une étude de faisabilité

Cas pratique : rédaction d'un cahier des charges

L'acquisition du bloc de compétences fait l'objet de la remise d'un certificat.

RNCP34456BC02 — Conception et diffusion d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

C2.1 Elaborer un ou plusieurs concepts originaux en matière d'aménagement et d'agencement d'espace en réponse à un cahier des charges

C2.2 Intégrer les contraintes fonctionnelles, techniques, environnementales et réglementaires inhérentes au projet

C2.3 Solliciter le concours de prestataires extérieurs (architectes DPLG, bureaux d'études techniques)

C2.4 Formaliser le programme définitif du projet

C2.5 Réaliser une esquisse du projet

C2.6 Modéliser le concept d'aménagement envisagé

C2.7 Concevoir un élément de mobilier selon un cahier des charges défini

C2.8 Animer une présentation de projet en adaptant sa prise de parole au profil de ses interlocuteurs (particuliers, entreprises, institutions)

C2.9 Apporter des ajustements et/ou des modifications au projet présenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Élaboration de trois dossiers : patrimoine bâti, programmation et philosophie de projet

- Mise en situation professionnelle : conduite d'un projet d'architecture intérieure :

- Élaboration de trois dossiers : patrimoine bâti, programmation et philosophie de projet

- Rédaction d'une synthèse en Français et en Anglais

- Conception du projet :

Esquisse, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé

- Cas pratiques : modélisation d'un projet d'architecture intérieure ; conception d'un projet de design mobilier

- Soutenance orale : présentation de projets

L'acquisition du bloc de compétences fait l'objet de la remise d'un certificat.

RNCP34456BC03 — Maîtrise d'œuvre d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

C3.1

Organiser les procédures d'appels d'offres publics ou privés

C3.2. Accompagner le maître d'ouvrage dans la sélection des entreprises de travaux

C3.3. Coordonner la mission d'équipes pluridisciplinaires

C3.4. Assurer le suivi des ouvrages en cours de réalisation

C3.5. Contrôler la parfaite réception du chantier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle : élaboration d'un dossier de consultation des entreprises

Travail de réflexion et d'analyse : rédaction d'un rapport d'activités

L'acquisition du bloc de compétences fait l'objet de la remise d'un certificat.

RNCP34456BC04 — Gestion et développement commercial d'une agence ou d'un cabinet spécialisé en architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

C4.1. Assurer une veille technique et créative liée à son domaine d'activité

C4.2. Piloter la gestion économique et financière de l'agence ou du cabinet

C4.3. Accompagner le développement commercial de l'agence ou du cabinet

C4.4. Rédiger un contrat de mission de maîtrise d'œuvre

C4.5. Protéger juridiquement ses créations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle : projet de création d'entreprise
 - Cas pratique : rédaction d'un contrat de maîtrise d'œuvre
 - Soutenances orales :
 - Présentation d'un cahier de tendances
 - Exposé sur une problématique inhérente au droit de la propriété intellectuelle
- L'acquisition du bloc de compétences fait l'objet de la remise d'un certificat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'Architecte d'intérieur – Designer d'espace intervient sur tout type d'espaces à l'intérieur du cadre bâti, qu'ils soient privés ou publics, pérennes ou éphémères : espaces résidentiels (appartements, maisons), institutionnels (musées, écoles, hôpitaux), commerciaux (boutiques, hôtels, restaurants...) ou industriels (entreprises, ateliers).

Il peut exercer son activité sous différents statuts :

- En tant qu'indépendant, en profession libérale ou en société ;
- En tant que salarié, au sein d'agences, de bureaux d'études ou de cabinets spécialisés en design et en architecture.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Architecte d'intérieur,

Designer d'intérieur, Designer d'espace, Concepteur d'espace, Concepteur en aménagement d'intérieur, Directeur d'agence, Directeur artistique, Designer d'environnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le diplôme d'« Architecte d'intérieur – Designer d'espace » délivré par EFET Architecture Intérieure donne accès à l'inscription au Conseil Français des Architectes d'intérieur comme capacitaire puis, après trois années d'exercice, au certificat de compétences d'« Architecte d'intérieur CFAI ».

D'un point de vue légal, les articles 1792, 1792-1 et 1792-2 du Code civil s'appliquent à la profession d'architecte d'intérieur en tant que « constructeur d'ouvrage ».

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour une admission en 4ème année : être détenteur d'une licence ou d'un titre de niveau 6 selon la nomenclature

européenne, dans les domaines des arts, des arts appliqués, du design ou de l'architecture.

Le candidat à la certification par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), doit justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec la certification visée, et ce, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury de délivrance de la certification est composé à 71% de professionnels et à 29% de représentants de EFET Architecture Intérieure. Il comprend sept membres :

- 5 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement, dont l'un est président du jury (avec une répartition entre les membres du collège employeur et les membres du collège employé)
- Le directeur d'EFET Architecture Intérieure
- Le responsable pédagogique d'EFET Architecture Intérieure

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de délivrance de la certification est composé à 71% de professionnels et à 29% de représentants de EFET Architecture Intérieure. Il comprend sept membres :

- 5 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement, dont l'un est président du jury (avec une répartition entre les membres du collège employeur et les membres du collège employé)
- Le directeur d'EFET Architecture Intérieure
- Le responsable pédagogique d'EFET Architecture Intérieure

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 600 €
Selon la branche	7 200 € – 8 668 €
Prise en charge	Branches concernées
8 600 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 668 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
8 258 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 200 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	10	0	90 %	90 %
2017	17	0	88 %	93 %
2016	22	0	100 %	80 %
2015	28	0	100 %	92 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40158

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34456/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	154
Parcours menés à terme	188
Taux d'achèvement	122 %
Période	02/2022 – 02/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	305
Montant total engagé	737 735 €
Coût moyen par dossier	2 419 €
Durée moyenne	55 h
Période	10/2020 – 02/2025
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	1 %
France Travail	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.